

Politique de rémunération des mandataires sociaux 2026 – Ajustements et autres précisions

Paris – 18 mai 2026

En vue de l'Assemblée générale mixte qui se tiendra le 3 juin 2026, et suite aux discussions avec les agences de conseil en vote, la Société publie les ajustements et précisions suivantes :

I. Plan LTI 2024 au prorata

La Société a décidé que la rémunération long terme, attribuée à Mme Sophie Zurquiyah, Président – Directeur Général sortant, au titre du plan LTI pour l'année 2024, et prévue par le Document d'Enregistrement Universel de 2025 à la page 189, sera versée *pro rata temporis*, selon les mêmes modalités que celles déjà communiquées pour le plan LTI 2025. La proratisation sera calculée sur la période d'exercice des fonctions exécutives entre la date d'attribution du plan LTI 2024 et la fin du mandat de Mme Sophie Zurquiyah en tant que Directeur Général le 3 juin 2026, soit un taux d'attribution effective d'environ 65% au titre du plan LTI 2024.

II. Informations supplémentaires concernant la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, applicable à compter du 3 juin 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026

Pour compléter les informations présentées à la page 197 du Document d'Enregistrement Universel 2025, Viridien apporte les précisions suivantes concernant la justification de l'augmentation de la rémunération proposée pour le Président du Conseil d'administration. Cette explication vise à renforcer la transparence et la compréhension des éléments pris en compte pour la détermination de la nouvelle rémunération annuelle du Président à 350 000 €:

- **Rémunération fixe** : la structure de rémunération fixe proposée, sans part variable, aligne la politique de rémunération de la Société sur les pratiques de marché en vigueur en France, applicables aux présidents non exécutifs.
- **Benchmark de rémunération** : le Conseil s'est appuyé sur des données comparatives externes issues de conseils de référence ainsi que sur des études de marché portant sur des sociétés françaises cotées présentant un profil et une structure de gouvernance comparables. A titre de référence, l'étude de Spencer Stuart Board Index 2025 relative aux sociétés du CAC Mid 60 indique des niveaux moyens de rémunération des présidents supérieurs à 290 000 € par an.
- **Contexte historique de la rémunération du Président** : la politique de rémunération 2025 du Président du Conseil (240 000 € par an, comprenant rémunération fixe et variable), était restée inchangée depuis 2018. La rémunération proposée représente donc une augmentation de 4,8% par an (soit 46% par rapport au niveau de rémunération du précédent Président). Selon Mercer, le nouveau ratio entre les rémunérations de base du Président du Conseil et du Directeur Général reste conforme aux pratiques de marché françaises observées au sein du SBF 120 (la rémunération du Président représentant généralement 50 % de celle du Directeur Général).
- **Contexte spécifique lié à la transition** : le Conseil d'administration a également considéré que cette nomination ne correspondait pas à une configuration classique de Président non exécutif. Selon les données de Mercer relatives aux récentes transitions de Directeur Général à Président au sein des sociétés du SBF 120 en France, les anciens Directeurs Généraux devenus Présidents conservaient en moyenne environ 63 % de leur rémunération fixe antérieure (soit

une réduction moyenne de 35 % - 40 %¹). A titre de comparaison, la rémunération proposée de 350 000 € représente une diminution de 54 % par rapport à la précédente rémunération fixe de Mme Sophie Zurquiyah en qualité de Président-Directeur Général.

- **Suppression des indemnités de déplacement** : la politique de rémunération proposée prévoit que le Président ne bénéficiera plus d'indemnités de déplacement pour les réunions du Conseil. Au titre de la politique précédente, des indemnités de 2 000 € pour les déplacements intercontinentaux et de 500 € pour les déplacements intracontinentaux pouvaient être versées en complément de la rémunération fixe. Pour référence, le Conseil s'est réuni à neuf reprises en 2025.
- **Elargissement du périmètre des responsabilités** : le Conseil a considéré que les fonctions appelées à être exercées par Mme Sophie Zurquiyah incluent des responsabilités élargies liées au processus de transition de la direction générale, notamment un rôle renforcé de conseil et d'accompagnement de la transition, fondé sur sa connaissance approfondie de la Société, de ses activités, de ses clients, de son cadre de gouvernance et de son environnement de marché, ainsi qu'une implication active dans l'intégration et le soutien du futur Directeur Général. En outre, pendant toute la durée de son mandat en qualité de Président, son rôle comprendra également un dialogue continu avec les principales parties prenantes externes, notamment les actionnaires, les agences de conseil en vote et les autorités publiques, ainsi que la participation à l'ensemble des réunions des comités du Conseil en sus des réunions du Conseil d'administration. La Société s'engage à publier le taux de présence du Président tant aux réunions du Conseil qu'aux réunions de ses comités, permettant ainsi aux actionnaires et aux agences de conseil en vote de suivre le niveau d'implication correspondant.
- **Considérations de rétention** : le Conseil a également pris en compte des considérations de rétention et de continuité de la transition pour déterminer la politique de rémunération proposée, compte tenu du rôle important que Mme Sophie Zurquiyah continuera d'assumer pendant la période de transition de la direction et au-delà.
- **Absence d'indemnité de non-concurrence** : le Conseil a en outre décidé que Mme Sophie Zurquiyah ne percevra aucune indemnité de non-concurrence à l'issue de son mandat de Directeur Général.

III. Information relative aux honoraires d'audit de durabilité

En complément des informations fournies à la page 314 du Document d'Enregistrement Universel 2025, la Société confirme avoir versé à BDO la somme de 114,840 € pour les services d'audit en matière de durabilité relatifs à l'exercice 2025. Ce montant est inclus dans les 151 000 € d'honoraires précédemment communiqués au titre des missions accessoires.

¹ Voir tableau ci-dessous en Annexe 1.

A propos de Viridien:

Viridien (www.viridiengroup.com) est un leader mondial en technologies de pointe, dans le digital et en données de la Terre. Nous repoussons les limites scientifiques pour un avenir plus prospère et durable. Notre ingéniosité, notre dynamisme et notre curiosité scientifique nous permettent de développer de nouvelles connaissances, innovations et solutions pour relever efficacement et de façon responsable les défis et la complexité des ressources naturelles, du numérique, de la transition énergétique et des infrastructures. Viridien emploie environ 3 400 personnes dans le monde et est cotée sous le nom de VIRI sur Euronext Paris SA (ISIN: FR001400PVN6)

Contact Viridien:

Group General Secretary

general.secretary@viridiengroup.com

Annexe 1:

Sociétés	PDG	Année de dissociation	% Réduction de Rém. Président Vs. Rém. Fixe Annuelle de DG
L'Oréal	Jean-Paul AGON	2021	27%
Capgemini	Paul HERMELIN	2020	45%
Schneider Electric	Jean-Pascal TRICOIRE	2023	7%
Air Liquide	Benoît POTIER	2022	40%
Veolia Env.	Antoine FRÉROT	2022	32%
Bouygues	Martin BOUYGUES	2021	47%
Saint-Gobain	Pierre-André CHALENDAR	2021	62%